

**COMMUNE DE  
RAEDERSHEIM**

République Française  
Liberté, égalité, fraternité

Arrondissement de Guebwiller

Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Guebwiller  
Nombre de Conseillers élus : **15**  
Conseillers en fonction : **15**  
Conseillers présents : **11**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RAEDERSHEIM  
SEANCE DU 19 MAI 2011**

**L'an deux mille onze, le dix-neuf mai, à vingt heures quinze,**

Le CONSEIL MUNICIPAL de RAEDERSHEIM était assemblé en séance ordinaire après convocation légale en date du 12 mai 2011 et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur **Jean-Marie REYMANN, Maire.**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue à l'auditeur et à l'ensemble du Conseil municipal. Monsieur le Maire communique l'ordre du jour.

**PRESENTS :**

MM., Yves **LECONTE**, Alphonse **DUBICH**, Adjoints.

Mmes Christiane **EHRET**, Madeleine **WIEST** et MM. Jean-Claude **BOETSCH**, Sylvain **DESSENNE**, Jean-Michel **BEDOUET**, Gérard **CLADE**, Jean-Pierre **PELTIER**, Gilbert **WEISSER**, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES:**

Mmes Marie-Paule **THOMAS**, Christine **SCHMUCK**, Marie-Josée **METHENIER** et Monsieur Jean-Paul **BEREUTER**,

**PROCURATION:**

Madame Marie-Paule **THOMAS**, qui a donné procuration à Madame Christiane **EHRET**.

Monsieur Jean-Paul **BEREUTER**, qui a donné procuration à Monsieur Jean-Marie **REYMANN**.



**SECRETARE DE SEANCE:**

Madame Marion PERETTI est désignée comme secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal en date du 30 mars 2011
2. Décision modificative numéro 1 - Service Eau
3. Convention avec l'ADAUHR
4. Achat parcelle pour l'atelier communal
5. Aménagement route d'Issenheim – inscription des crédits budgétaires
6. Redevance d'occupation du domaine public – France Télécom
7. Modification du système de chauffage de l'église et de la mairie
8. Modalités d'attribution des lots pour le concours des maisons fleuries
9. Acquisition de deux panneaux indicateurs de vitesse
10. Fixation tarif unitaire photocopie couleur
11. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires du personnel communal
12. Renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse (ce point ne figurait pas sur la convocation)
13. Divers

**1. Approbation du Procès-Verbal en date du 30 mars 2011**

Le compte-rendu de la séance du 30 mars 2011 a été adressé aux membres du Conseil municipal dans le délai requis. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

**2. Décision modificative n°1 – Service EAU**

Dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2011 du Service EAU, une dépense de 2100€, liée au frais d'amortissement des travaux réalisés, a été inscrite. Il s'avère cependant que la dépense réelle s'élèvera à 2144,60€. Il est donc nécessaire de modifier les inscriptions budgétaires en proposant au vote du Conseil Municipal la décision modificative suivante :

**Section d'investissement****Recettes**

28156-040 : amortissement travaux: + 100 €

021 : virement à la section de fonctionnement : - 100 €

**Section de fonctionnement****Dépenses**

6811-042 : dotations aux amortissements : + 100 €

023 : virement à la section d'investissement : - 100 €

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (dont 2 procurations) d'approuver cette décision modificative.**

### 3. Convention de conseil et d'assistance avec l'ADAUHR

La Commune de RAEDERSHEIM a signé en juin 2008, pour une durée de 3 ans, une convention de conseil et d'assistance gratuits proposée par l'ADAUHR, Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin.

L'ADAUHR met gratuitement ses services à disposition des collectivités pour les conseiller dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement selon les conditions mentionnées dans la convention.

Cette dernière arrive prochainement à échéance et afin de pouvoir continuer à bénéficier de ce partenariat, il convient d'approuver la signature d'une nouvelle convention pour une nouvelle durée de 3 ans.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (dont 2 procurations)** d'approuver la signature d'une convention de conseil et d'assistance avec l'ADAUHR.

### 4. Achat d'une parcelle de terrain pour desservir l'atelier communal

La Commune a pour projet de réaliser un atelier communal afin de répondre aux besoins des services techniques.

Afin de concentrer les services publics de la Commune dans un même secteur, la parcelle située le long de la voie ferrée, en continuité de la rue de l'école semble correspondre au projet.

Cependant, cette parcelle est enclavée. C'est pourquoi, la Commune a pris contact avec les propriétaires de la parcelle voisine, n°159, Section AB, propriété des consorts BRENDLEN afin de se porter acquéreur d'une surface de 0,13 ares permettant la réalisation d'un accès.

Le prix de vente est fixé à 15 000€ l'are soit 1 950€, pour la partie concernée.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (dont 2 procurations) :**

- d'approuver l'achat de cette parcelle
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes y afférant.
- d'imputer la dépense au Budget Primitif de la Commune, Section d'Investissement, Chapitre 21.

### 5. Aménagement de la Rue d'Issenheim

Le projet d'aménagement de la Rue d'Issenheim et de son intersection avec la RD 4 bis I a pour objectifs principaux d'améliorer la visibilité de part et d'autre d'un éventuel nouvel accès, d'apporter une solution au problème de stationnement « rue d'Issenheim » et de réhabiliter la voirie dont l'état est médiocre.

Ce projet intégrera la mise en souterrain des réseaux secs.



**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (dont 2 procurations) :**

- d'approuver le projet d'aménagement de la rue d'Issenheim et de son intersection avec la RD 4 bis I,
- d'autoriser Monsieur le Maire à présenter les dossiers de demande de subvention y afférant,
- d'imputer la dépense au Budget Primitif de la Commune, Section d'Investissement, Chapitre 23.

**6. Redevance d'occupation du domaine public**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2541-12,
- Vu** le Code des Postes et des Communications Electroniques et notamment, l'article L47,
- Vu** le Décret n°2005-1976 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication,

Considérant que l'occupation du domaine public routier communal par des opérateurs de télécommunication donne lieu à versement d'une redevance.

Considérant que les tarifs maxima fixés par le décret du 27 décembre 2005 sont :

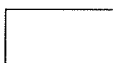
- 30€ par kilomètre pour les artères souterraines
- 40€ par kilomètre pour les artères aériennes
- 20€ par m<sup>2</sup> au sol pour les installations

Considérant les modalités de revalorisation annuelle en fonction de l'évolution moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général des travaux publics TP01, qui définissent les montants de base de calcul de la redevance 2011, soit :

- 36,97€ par kilomètre pour les artères souterraines
- 49,29€ par kilomètre pour les artères aériennes
- 24,64€ par m<sup>2</sup> au sol pour les installations

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (dont 2 procurations) :**

- de fixer les nouveaux montants de redevance 2011 pour les opérateurs de télécommunication, comme suit :
  - 36,97€ par kilomètre pour les artères souterraines
  - 49,29€ par kilomètre pour les artères aériennes
  - 24,64€ par m<sup>2</sup> au sol pour les installations
- de charger Monsieur le Maire de procéder au recouvrement de cette redevance par l'émission d'un titre de recettes établit au vu de l'état déclaratif de l'opérateur.



## 7. Modification du système de chauffage de l'Eglise et de la mairie

Le chauffage électrique de l'église a montré d'importants signes de dysfonctionnement durant la période hivernale. Il convient de revoir ce système et d'étudier la possibilité de le changer.

Après analyse et diagnostic de l'existant et au vu des nombreux modes de chauffage proposés, la commune a retenu une alimentation au gaz.

Enfin, dans un souci d'économie, et au vu de la proximité des deux bâtiments, il serait judicieux de procéder également au changement de la chaudière au fioul de la mairie.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les offres de prix dont il dispose.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (dont 2 procurations) :**

- d'approuver la modification du système de chauffage de l'Eglise et de la mairie,
- d'autoriser Monsieur le Maire à présenter les dossiers de demande de subvention y afférant,
- d'imputer la dépense au Budget Primitif de la Commune, Section d'Investissement, Chapitre 21.

## 8. Modalités d'attribution des lots pour le concours des maisons fleuries

Pour encourager le fleurissement du village, un concours de maisons fleuries est organisé tous les ans. Tous les habitants de Raedersheim peuvent gagner un prix. Selon la note obtenue, les gagnants reçoivent un bon d'achat à l'Horticulture ZIEGLER de Raedersheim :

Sont concernés :

**1<sup>ère</sup> catégorie : Prix d'excellence : 60 €**

**2<sup>ème</sup> catégorie : Maison : 1<sup>er</sup> prix : 60 € / 2<sup>ème</sup> prix : 50 € / 3<sup>ème</sup> prix : 40 €**

**3<sup>ème</sup> catégorie : Maison + jardin : 1<sup>er</sup> prix : 60 € / 2<sup>ème</sup> prix : 50 € / 3<sup>ème</sup> prix : 40 €**

**4<sup>ème</sup> catégorie : Jardin paysager : 1<sup>er</sup> prix : 50 €**

**5<sup>ème</sup> catégorie : Balcon : 1<sup>er</sup> prix : 30 €**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (dont 2 procurations) d'approuver les modalités d'attribution des lots pour le concours des maisons fleuries.**



### 9. Acquisition de panneaux indicateurs de vitesse

A l'heure actuelle, la commune dispose de 3 panneaux indicateurs de vitesse situés :

Deux fixes : Rue de Sultz, à l'entrée de l'agglomération  
Rue d'Ungersheim, à hauteur de l'église

Un mobile : Rue de Feldkirch ou Rue de Merxheim, aux entrées d'agglomération.

Monsieur le Maire propose l'acquisition de deux nouveaux panneaux afin de couvrir les cinq entrées du village, soit :

- Rue de Sultz
- Rue d'Ungersheim
- Rue de Feldkirch
- Rue de Merxheim
- Rue d'Issenheim

#### **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (dont 2 procurations)**

- d'approuver l'acquisition de deux panneaux indicateurs de vitesse,
- d'imputer la dépense au Budget Primitif de la Commune, Section d'Investissement, Chapitre 21.

### 10. Fixation du tarif unitaire des photocopies couleurs

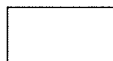
Le secrétariat de la maire est désormais équipé d'un photocopieur couleur. Dans la mesure, où un service de copies en noir et blanc était proposé aux habitants au tarif de 0,20€/copie, Monsieur le Maire suggère que les habitants puissent avoir également accès à la copie couleur.

Il est précisé que le coût de la copie est identique pour les formats A4 / A3 /recto-verso.

**Le Conseil Municipal décide à 10 voix pour (dont 2 procurations) et 1 abstention** de fixer le prix unitaire de la copie couleur à 0,50 €.

### 11. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires du personnel communal

La Commune de RAEDERSHEIM, atteste qu'en application du Décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, des indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont versées aux agents de la Commune de RAEDERSHEIM, dès lors qu'ils exercent des fonctions ou appartiennent à des corps, grades ou emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, aux fonctionnaires de catégorie C et aux fonctionnaires de catégorie B.



La liste des emplois bénéficiant d'indemnités horaires est la suivante :

Services administratifs :

Agent administratif

Secrétaire de mairie

Services techniques :

Agent d'entretien

Agent technique

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (dont 2 procurations)** d'approuver le versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires au personnel communal concerné.

## **12. Renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse**

En 2007, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) et les communes de Buhl, Bergholtz, Guebwiller, Issenheim, Jungholtz, Raedersheim, Rimbach, Rimbach-Zell, Soultz, Wuenheim et le Sivom Orzell se sont engagés auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse.

Ce contrat d'objectifs et de co-financement contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Ainsi au niveau de la CCRG, la CAF co-finance les services et équipements « petite enfance ». Au niveau des communes, elle participe au financement des services et équipements en direction de la jeunesse (accueils de loisirs, périscolaires) mais également aux actions en direction des préadolescents et des adolescents.

Ce contrat est arrivé à échéance en fin d'année 2010. De ce fait, afin de poursuivre le partenariat et le co-financement de la CAF, il convient de signer un nouveau Contrat Enfance-Jeunesse pour la période 2011-2014.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (dont 2 procurations) :**

- de valider le renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches utiles en vue de la contractualisation avec la CAF
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance-Jeunesse pour la période 2011-2014 et tout document s'y rapportant.



**13. Divers****Autorisations d'urbanisme :**

**Monsieur le Maire** informe le conseil municipal des dossiers d'urbanisme réceptionnés depuis le mois de mars 2011.

**Manifestations :**

Samedi 4 juin 2011 : Concentration de véhicules terrestres Alpine A310

Dimanche 5 juin 2011 : Randonnée de voitures anciennes

Lundi 13 juin 2011 : Randonnée cyclotouristique « les circuits de la Régence »

Samedi 9 et dimanche 10 juillet 2011 : Course cycliste « 17<sup>ème</sup> Tour du Piémont »

**RIOM :**

Après quelques semaines d'interruption, la distribution des bacs à ordures ménagères reprend.

**Grilles de protection Clubhouse :**

Le marché initial prévoyait la mise en place de grilles de protection des fenêtres sur le bâtiment neuf.

La commission travaux a décidé de procéder au changement des grilles sur le bâtiment existant. Le montant du devis pour ces travaux supplémentaires s'élève à 4 801,94 € TTC.

Une finition galvanisée a été retenue pour chaque grille.

**Aménagement du parking de la Gare :**

Une réunion de travail est prévue le vendredi 27 mai à 15 heures avec la SNCF et la région Alsace.

**Aménagement du Dorfbach :**

Les travaux seront réalisés en semaine 21.

Les prochaines séances du Conseil Municipal auront lieu le jeudi 16 juin 2011 et le jeudi 7 juillet 2011 à 20h15.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 00h15.

Fait à Raedersheim, le 19 mai 2011.

Le Maire

Jean-Marie REYMANN

